

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Lundi, le 1^{er} février 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

025-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 1^{ER} FÉVRIER 2021.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 11 janvier 2021.

3.2 Séance spéciale du 18 janvier 2021.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

4.1 Rues 2021 – Secteur alpin – Mandat d'arpentage.

4.2 Financement du Règlement 490 (Caserne incendie) et refinancement du Règlement 384 (Réserve d'eau potable).

4.2.1 Résolution de concordance et de courte échéance – Règlements 384 et 490 (emprunt de 1 874 300 \$);

4.2.2 Résolution d'adjudication.

4.3 Audit (vérification) des états financiers 2020.

4.4 Ententes de travail – Secrétaire-trésorier et directeur général.

4.5 Vente d'un terrain (4^e Rang – Partie du lot 5 911 883) – Autorisation de signatures.

4.6 CPE – Honoraires professionnels – Mandat.

5.0 TRANSPORT ROUTIER :

5.1 Recommandations – Comité des chemins.

6.0 LOISIRS ET CULTURE :

6.1 Centre de conditionnement physique – Mode de fonctionnement.

7.0 CORRESPONDANCE.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Barrage – Lac Laroche – Engagement.

8.2 Noms de rues – Commission de toponymie du Québec.

8.3 _____

9.0 COMITÉS:

9.1 _____

9.2 _____

9.3 _____

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

026-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

027-2021

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 janvier 2021, 18 h 30.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 janvier 2021, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

028-2021

Rues 2021 – Secteur alpin Mandat d'arpentage.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à une demande de propositions à 3 firmes d'arpentage pour le lotissement de 3 rues et 39 terrains pour un nouveau développement domiciliaire dans le secteur alpin;

CONSIDÉRANT les propositions reçues:

- Laberge, Guérin 20 475,00 \$
- Chiasson, Thomas 12 005,50 \$
- Girard, Tremblay, Gilbert 10 900,00 \$

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition reçue de la firme Girard, Tremblay, Gilbert au prix avant taxes de 10 900,00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

029-2021

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 874 300 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021.

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 874 300 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
384	530 400 \$
490	1 343 900 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 9 février 2021;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire trésorier et directeur général;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	160 600 \$	
2023	163 300 \$	
2024	165 600 \$	
2025	168 300 \$	
2026	170 900 \$	(à payer en 2026)
2026	1 045 600 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 490 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

030-2021

Financement – Règlements 384 et 490 – Adjudication.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé pour le financement du règlement 490 et le refinancement du règlement 384, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 février 2021, au montant de 1 874 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

160 600 \$	1,22000 %	2022
163 300 \$	1,22000 %	2023
165 600 \$	1,22000 %	2024
168 300 \$	1,22000 %	2025
1 216 500 \$	1,22000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,22000 %

2- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY

160 600 \$	1,35000 %	2022
163 300 \$	1,35000 %	2023
165 600 \$	1,35000 %	2024
168 300 \$	1,35000 %	2025
1 216 500 \$	1,35000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,35000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

160 600 \$	0,55000 %	2022
163 300 \$	0,65000 %	2023
165 600 \$	0,80000 %	2024
168 300 \$	1,00000 %	2025
1 216 500 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,76800 Coût réel : 1,38891 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 1 874 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 384 et 490. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

031-2021

Audit (vérification) des états financiers 2020 – Appel d'offres.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 firmes pour l'audit des états financiers de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour l'exercice financier au 31 décembre 2020 et potentiellement pour les exercices des années 2021 et 2022`;

CONSIDÉRANT les propositions reçues :

	Mallette	Raymond, Chabot, Grant, Thornton
2020	17 131,00 \$	17 821,13 \$
2021	17 361,00 \$	18 166,05 \$
2022	17 591,00 \$	18 338,51 \$
Total:	52 083,00 \$	54 325,69 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'évaluation des propositions reçues conformément à la Loi en fonction des critères apparaissant à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la plus basse soumission conforme, soit :

- Mallette 52 083,00 \$ (taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

032-2021

Ententes de travail – Secrétaire-trésorier et directeur général.

CONSIDÉRANT que l'entente de travail régissant les conditions d'emploi du secrétaire-trésorier et directeur général est venue à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se déclare satisfaite du travail accompli par M. Daniel Hudon à titre de secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT la négociation intervenue entre la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et son secrétaire-trésorier et directeur général relativement au renouvellement de son entente de travail pour les années 2021 à 2023 inclusivement ainsi qu'une entente de transition en tant que directeur général adjoint pour l'année 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes de travail du secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité pour les années 2021 à 2024 inclusivement telles que présentées aux membres du conseil ce 1^{er} février 2021.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

033-2021

Vente d'un terrain – Partie du lot 5 911 883 – 4^e Rang – Autorisation de signatures.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une partie du lot 5 911 883 d'une superficie d'environ 2 250 m² situé sur le chemin du 4^e Rang au prix unitaire de 1.83\$/m² (soit environ 4 734,10 \$) excluant les taxes et honoraires; incluant une clause d'obligation de construction d'une résidence à l'intérieur d'un délai de 18 mois; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

034-2021

CPE – Honoraires professionnels – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate la firme *ÉPA architecture* pour l'étude de faisabilité relative à la construction du nouveau CPE sur le lot 5 912 452 au coût de 3 500 \$ (taxes non incluses).

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

035-2021

Recommandations – Comité des chemins - Lampadaires.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou M. le directeur des finances Marc Lavoie à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'acquisition et à l'installation de lampadaires standards aux endroits suivants :

- 2^e Rang – Poteaux #NOMK84 et #AOD6N
- 4^e Rang – Poteaux #PZUXLP et K5D7T

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

036-2021

Recommandations – Comité des chemins - Calcium.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'épandage d'abat-poussière aux endroits déjà autorisés, et ajoute les 2 suivants:

- près du 632, 9^e chemin du lac Clair (sortie sentier VTT)
- entre les 29 et 37, lac Emmuraillé (± 100 mètres)

et avise les 2 entreprises pour lesquelles elle effectuait moyennant remboursement des coûts, l'épandage d'abat-poussière sur leur terrain qu'elle ne pourra plus le faire à l'avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

037-2021

Centre de conditionnement physique – Mode de fonctionnement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite modifier le mode de fonctionnement du Centre de conditionnement physique en ayant comme optique de rationaliser ses opérations en réduisant les coûts de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite effectuer l'installation d'un système d'ouverture de porte par carte magnétique, contrôlé par un logiciel de loisir permettant de gérer l'accès, d'établir des statistiques de fréquentation, etc. pour la salle d'entraînement, tout en continuant d'offrir un service de kinésiologue.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise les investissements d'environ 13 000 \$ nécessaires aux modifications du fonctionnement du Centre de conditionnement physique. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

038-2021

Route L-253 – Contribution à l'entretien.

CONSIDÉRANT la position convenue lors de la rencontre du comité d'entretien de la route L-253;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette route est située sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau et permet à plusieurs contribuables d'accéder à leur propriété dans le secteur du lac Lamothe.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à la MRC du Fjord-du-Saguenay, une contribution de 1 500 \$ pour aider à l'entretien de cette partie de chemin pour la période hivernale 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

039-2021

Leucan – Défi-ski – Aide financière 2019-2020-2021.

CONSIDÉRANT la résolution 9-2019 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 accordant une aide financière sur une période de 3 ans au Défi-ski Leucan;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est sensible à cette cause.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu qu'une subvention de 3 000 \$ soit accordée pour l'édition 2021 du Défi-ski Leucan. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

040-2021

Course du rein 2021 – Fondation du Rein – Don.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un don au montant de 200 \$ à la Fondation du Rein dans le cadre de leur activité de la Course du rein 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

041-2021

Barrage lac Laroche – Engagements.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage, à l'intérieur d'un délai de 36 mois, à procéder au démantèlement total ou partiel du barrage du lac Laroche, sous réserve de l'obtention des autorisations environnementales nécessaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

042-2021

Commission de toponymie du Québec – Demande d'officialisation – Noms de rues.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser les noms de 4 nouvelles de rues, soit :

- Secteur industriel: rue du Planeur
- Secteur alpin: rue de Cortina
 rue de Sundance
 rue de La Vanoise

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 29).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**